

possibles du bill en question. Le député de Vegreville (M. Fane) l'a appelé «l'intégration politique». Quant à moi, je pensais plutôt à l'éloignement du cultivateur de son entreprise agricole. Aux termes de la mesure à l'étude, une seule personne au sein du syndicat est tenue d'être cultivateur à plein temps; les autres peuvent simplement s'occuper d'exploitations agricoles. Or, nous savons que le propriétaire foncier absent a toujours fait le malheur de l'agriculture.

Il ne faut pas un trop grand effort d'imagination pour voir où cela nous mène. Celui qui voudrait établir un service de récoltes sur contrat pour ses voisins ne pourrait fournir les grandes machines nécessaires. Disons, en passant, que pour ce service, le climat et l'importance de la récolte ne représenteraient pas autant de risques que pour un cultivateur ordinaire. Du moins, il ne s'en ressentirait pas autant. Je comprends ceux qui pensent que c'est un secteur de l'activité agricole où le bénéfice est certain. Le capital nécessaire ne représente que 20 p. 100 du montant total. Ceux qui comptent s'en servir doivent souscrire une proportion restreinte du capital. Par conséquent, en même temps qu'on demande aux gens de fournir l'argent, on les engage à titre de clients et on établit un taux fixe pour l'utilisation des machines appartenant au syndicat. Je ne suis pas du tout certain que ce soit le genre d'activité agricole que nous voulons favoriser au Canada. Même si je ne suis pas cultivateur, je sais que dans certaines régions, les petits cultivateurs ont besoin d'aide au temps de la récolte ou pour accomplir certains travaux spéciaux. Je ne prétends pas connaître assez l'agriculture d'un bout à l'autre du pays pour en parler sans aucune réserve, mais il me semble que tous ensemble, les cultivateurs qui font partie de cette Chambre ont tellement d'expérience que le ministre pourrait obtenir les renseignements dont il a besoin et le gouvernement, de son côté, pourrait obtenir les conseils qu'il lui faut pour trouver la meilleure solution possible et non celle qui a belle allure.

Une chose m'a intrigué, la semaine dernière. Le député de Macleod (M. Kindt) a posé une question au député d'Athabasca (M. Bigg) et le ministre des Transports (M. Pickersgill), sur un ton qui m'a paru très dédaigneux, a dit: «Voilà les experts qui se citent l'un l'autre.» Je suis membre de cette Chambre depuis quelques années et pendant tout ce temps, j'ai eu l'honneur de travailler avec des membres de notre parti, de les voir se dévouer en cette Chambre pour améliorer la situation de l'agriculture dans l'Ouest et, connaissant un peu comment tout cela a été réalisé, j'ai appris à respecter l'opinion de

[M. Nugent.]

ces députés. Le ministre des Transports voulait peut-être rire lorsqu'il a dit que les spécialistes se citaient mutuellement, mais je tiens à signaler très sincèrement que les députés sont ceux que je considère aujourd'hui comme les spécialistes en matière d'agriculture, car ils ont fait leurs preuves dans ce domaine.

Voilà la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, j'insiste tellement pour que le bill soit déferé au comité de l'agriculture, afin que nous puissions en éliminer certains pièges que j'y vois. Il ne nous ferait pas de tort d'obtenir un peu plus de renseignements à ce sujet. Il sera sûrement utile aux agriculteurs d'avoir davantage l'occasion d'en apprendre, quelle que soit la forme définitive que prendra cette mesure. Je propose donc, avec l'appui de l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul):

Que le présent bill C-121 ne soit pas lu dès maintenant pour la deuxième fois, mais que la substance en soit déferée au comité permanent de l'agriculture pour qu'il puisse l'étudier plus à fond et présenter un rapport.

**M. Lloyd Francis (Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de me prononcer contre l'amendement qui vient d'être présenté, car...

**M. Kindt:** Il doit être appuyé tout d'abord.

**L'hon. M. MacNaught:** Il l'a été.

**M. Francis:** Je crois respecter le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai l'intention de me prononcer contre l'amendement qui vient d'être présenté, car je crois que la mesure dont la Chambre est saisie a été étudiée de façon approfondie. Je crois, après avoir suivi le débat et lu le compte rendu, que cette mesure aidera les cultivateurs de la circonscription que je représente. J'ai l'intention d'appuyer cette mesure et je ne crois pas que nous devrions retarder davantage son application, ce qui se produirait si l'amendement proposé était adopté.

C'est à cette époque de l'année qu'ont lieu les foires agricoles et, en ce moment, les foires de la vallée de l'Outaouais battent leur plein. Samedi dernier, j'ai eu l'occasion de me rendre à la foire de Carp où j'ai pu m'entretenir avec un certain nombre de cultivateurs qui s'y trouvaient de la portée du bill et des avantages qu'il leur procurerait. D'autres foires se déroulent présentement et nombre de députés en profitent sûrement pour rencontrer leurs commettants, pour leur expliquer comment ils sont visés par le projet de loi et comment ce dernier pourra leur être utile.

Établissant un nouveau principe, la mesure offre du crédit à un syndicat ou à un